
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-150-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

N° 150/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Fermeture du budget annexe SPANC et intégration au budget Assainissement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	11
• Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s *Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

Procuration Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Le budget annexe SPANC a été créé afin de retracer les opérations de service public d'assainissement non collectif. Il est actuellement distinct du budget annexe assainissement qui vise quant à lui le service public d'assainissement collectif.

Le budget SPANC peut être intégré au budget assainissement collectif constituant tout deux des services publics et commerciaux (SPIC) pour lesquels une redevance est perçue. Selon les conditions fixées par les articles L2221-11 et L.2224-6 du CGCT, le budget assainissement peut être constitué de 2 services distincts « collectif » et « non collectif » sous réserve de faire apparaître dans un état complémentaire par le biais d'une comptabilité analytique la répartition des opérations relatives respectivement des deux services.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de supprimer le budget SPANC et d'intégrer les éléments d'actifs et les résultats de clôture 2025 au budget annexe Assainissement après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2025.

L'actif du SPANC sera intégré au budget unifié.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-150-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

